

# La CEAM pour voyager à l'étranger

**SANTÉ** Un voyage à l'étranger ? Pour une prise en charge facilitée n'importe où en Europe, il faut penser à demander la carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) permet de bénéficier de la prise en charge des frais médicaux dans tous les pays de l'Union Européenne et en Suisse. Prévue pour des séjours temporaires, elle est gratuite et valable pendant deux ans.

## Comment l'obtenir ?

Pour se procurer la CEAM, il faut en faire la demande auprès de sa MSA. Au même titre que la carte vitale, la CEAM est individuelle : chaque membre de la famille doit demander la sienne, y compris les enfants. Pour les adhérents MSA, la demande peut se faire :

- depuis l'espace privé MSA sur le site [gironde.msa.fr](http://gironde.msa.fr) se connecter à « Mon espace privé » > Mes services Santé, Invalidité > Demander ma carte européenne d'assurance maladie
- Sur l'application mobile Ma MSA & moi



- auprès de la MSA Gironde. Cette carte sera disponible dès le lendemain sur l'application, en revanche, il faut compter trois semaines pour la réceptionner en physique. Il faut bien garder ce délai en tête si le départ est pour bientôt. En cas d'urgence, la MSA peut délivrer un certificat provisoire d'une validité de trois mois.

## Comment l'utiliser ?

Une cheville cassée en pleine randonnée en Ecosse ? Un virus attrapé en Italie et il faut voir un médecin ? Quelle que soit la situation, si l'on doit recevoir des soins médicaux durant son séjour, il suffit de présenter simplement sa CEAM. En fonction du pays dans lequel on séjourne, deux cas de figures sont possibles :

- soit les frais médicaux sont directement pris en charge,
- soit il faut les avancer, puis demander leur remboursement sur place, à l'organisme d'Assurance Maladie du pays où l'on est.

## Pas eu le temps de faire la demande ?

Pas de panique, il est possible

de demander le remboursement des soins à son retour en France. Mais il faut bien penser à conserver tous les justificatifs de paiement et les factures afin de pouvoir les fournir à l'organisme d'assurance santé.

## Séjours hors Europe

Les frais médicaux peuvent éventuellement être pris en charge s'ils sont considérés comme urgents et imprévus. Le degré d'urgence des soins est évalué par un médecin conseil de la caisse de sécurité sociale en fonction des prescriptions, factures et justificatifs fournis. Le remboursement se fait sur la base des tarifs forfaitaires en vigueur en France et non sur les dépenses réelles. C'est pourquoi, dans certains pays où les frais médicaux sont très onéreux (États-Unis, au Canada, en Suisse, dans les pays d'Asie...), il est recommandé de souscrire à un contrat d'assistance ou d'assurance.

## Signature du Schéma départemental de la Jeunesse 2022-2027



Le 21 avril, au domaine de La Fraysse, à Fargues-Saint-Hilaire, signature du Schéma Départemental de la Jeunesse 2022-2027 par les représentants de chaque institution (de gauche à droite) : Madames Benaben, directrice adjointe de la CAF de la Gironde, Guinaudie présidente de la commission Enfance/Jeunesse du Conseil départemental, Doumeins, coordinatrice départementale de la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) pour la DSDEN\* et Augereau, du comité paritaire d'action sanitaire et sociale (CPASS) de la MSA Gironde.

La MSA s'est engagée, dès 2006 auprès de ses partenaires institutionnels, CAF, Département et DSDEN, à la construction d'une Charte Jeunesse puis de Schémas Départementaux de la Jeunesse. Le Schéma s'adresse particulièrement aux jeunes de 11 à 25 ans et permet de coordonner les actions institutionnelles en faveur de la jeunesse et des acteurs locaux qui l'accompagnent. Ensemble, les partenaires œuvrent autour d'enjeux partagés tels que l'accès aux droits des jeunes, la prévention et la prise en charge du décrochage scolaire, la nécessité de développer des actions "hors les murs" pour aller vers ce jeune public, valoriser leur parole, leur implication.

Ce Schéma prévoit également des appels à projets qui peuvent donner lieu à des financements en faveur des structures jeunesse ou des jeunes eux-mêmes, qui portent des projets d'accès à la culture, aux loisirs, aux vacances. Une attention toute particulière est portée à la place donnée aux jeunes dans la construction de ces projets.

\* DSDEN : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde

## Et aussi

### Invitation au théâtre « Le stress est dans le Pré »

Les élus de la MSA Gironde des Cantons Réolais, les bastides et nord-libournais invitent sur leur territoire à deux représentations théâtrales de la pièce "Le Stress est dans le pré". Elles auront lieu le **mercredi 14 juin**, dans la salle des fêtes, 12 Le Bourg de Liqueux (33220) et le **jeudi 15 juin**, à l'Auditorium Pierre Claveleau, 5 Avenue de Verdun à Lapouyade (33620).

Accueil à 19 heures, début du spectacle à 19 h 30. À 20 h 15, à l'issue de la pièce, un débat aura lieu avec les équipes de la MSA Gironde et des élus MSA du canton.

### La pièce

La pièce retrace, au travers de douze saynètes, une année avec Alain et Nadine exploitants agricoles. À partir de véritables témoignages, un débat théâtral plein d'humour basé sur le quotidien d'un couple d'agriculteurs confronté à toutes sortes de situations stressantes.

### Informations & réservation gratuite sur inscription :

Informations et inscription pour l'une des deux représentations sur le site Internet de la MSA Gironde : [gironde.msa.fr](http://gironde.msa.fr) rubrique Votre MSA > Événements, salons > A votre rencontre > Théâtre "Le stress est dans le pré"

